

Epehy
n° 124
juillet 2021

Quoi de neuf ?



Le mot du maire

Les jours, les semaines, les mois se suivent et nous sommes toujours confrontés à la crise sanitaire. A l'heure où je prends la plume, il m'est difficile d'entrevoir la vie associative de notre commune. Ici ou là, on entend que des réderies, fêtes, loto quine, 14 juilletvont se faire. Dans le même temps, on peut lire que des manifestations sont annulées comme la braderie de Lille, et dernièrement l'interdiction de feux d'artifice dans la métropole Lilloise. Des villes, comme Nice, Le Touquet obligent le port du masque alors qu'il y a quelques semaines cette obligation était levée. Sans vouloir vous alarmer, le variant delta est en augmentation dans notre département, malgré le « beau temps » qui devait le réduire. Nous avons besoin de nous réunir, de retrouver ce lien social mais cela ne peut se faire, je ne peux le concevoir s'il y a un risque pour votre santé. Nous devons nous souvenir de l'année dernière, ou du début de cette année, des proches, des amis, des connaissances qui nous ont quittés frappés par le Covid. Je suis donc très « interrogatif » pour notre fête locale et l'utilisation de la salle des fêtes.

Le vendredi 30 juillet, au matin, un vaccino'car sera stationné sur le parvis de la mairie. Cette vaccination (PFIZER) est ouverte à tous, à partir de 12 ans. Je ne peux que vous inviter, pour vous et vos proches, à vous y rendre. Pensez à prendre votre carte vitale.

Malgré cette crise sanitaire, différents travaux communaux se réalisent. Le City stade doit nous être livré fin septembre et les travaux de voirie, rue du Riez et Vallée des Moulins doivent commencer le 19 juillet et pour 5 semaines. Ces rues seront donc fermées mais la maison de Santé restera accessible. Dans un premier temps, par la rue du Riez, puis par la route de St Emilie en passant par Le Ronsoy. Des désagréments vont donc se créer pour les riverains. Il est impossible de réaliser ces travaux sans contraintes. Merci de votre compréhension.

Depuis quelques temps, les incivilités reprennent dans le village. Bruits, dégâts sur des biens privés ou communaux. Avec l'aide des caméras, nous remarquons un groupe de 7 personnes, dont, à première vue, 2 jeunes filles. Ados ou très jeunes majeurs, on peut se demander si les parents prennent leurs responsabilités et sont conscients des risques pour leurs enfants. Comment comprendre l'attitude de ces jeunes et de leurs parents quand on les voit circuler dans le village à plus de 3 h du matin ? Comment, alors que déjà signalés par la commune, ces enfants prennent les sens interdits à vélo ? Comment comprendre les voir faire du vélo sur une roue dans les rues, obligeant les automobilistes à s'arrêter ou à se déporter ? Heureusement, ce ne sont pas tous les jeunes, beaucoup se conduisent respectueusement. J'ai déjà signalé ces faits en gendarmerie et je vais également faire un signalement aux services sociaux. Mais dois-je prendre un arrêté municipal pour interdire aux jeunes de circuler le soir ? Dois-je dresser des PV et faire payer les parents pour les faire réagir ? Dois-je jouer le rôle des parents devant leur insouciance, afin d'éviter un drame ? Parents, Réagissez !!!! Il en va de l'avenir de vos enfants.

En parlant d'enfant, je ne peux ne pas parler de l'école avec la fermeture d'une classe. Je ne peux m'y résoudre. Comment fermer une classe, alors que nous avons plus d'enfants que l'année dernière et que nous devrions être en réseau d'éducation prioritaire ? Nous sommes toujours au Tribunal Administratif et j'ai relancé Mme la Préfète de la Somme qui est intervenue auprès du recteur d'académie. Pour moi, la bataille n'est pas finie. Il en va également de l'intérêt et de l'avenir des enfants.

Note plus agréable, le Samedi 4 Septembre, la course cycliste « à travers les hauts de France » va passer dans notre village. A cet effet, nous avons besoin de commissaires de course. Il faut avoir 18 ans et être titulaire du permis de conduire. Si vous êtes intéressé, merci de me joindre ou de joindre la mairie ou un conseiller avant le 25 juillet. Par avance Merci.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, profitez de vos familles, tout en respectant les gestes barrières pour le bien de tous.

Amitiés

Jean Michel Martin



- la page de Vacances Plurielles	page 2
- la page de l'école	page 3
- la page de la musique	page 4
- La page du club de foot	page 5
- Au centre équestre	page 6
- Conseil municipal	pages 7 à 9
- Le tiers-lieu numérique	page 10
- les ordures ménagères	page 10
- La page Histoire	page 11
- Abdon Infos diverses	page 12

Les activités avec Vacances Plurielles

Avec la crise sanitaire encore bien présente au printemps dernier, les accueils de loisirs et les séjours de vacances n'ont pas été autorisés à ouvrir durant les vacances de Printemps. Les enfants n'ont pu se retrouver que fin avril avec la réouverture des écoles et la reprise des activités avec Vacances Plurielles le mercredi et l'accueil périscolaire matin-midi et soir.

Les enfants ont pu profiter quand-même d'un programme varié pour passer de bons moments ensemble : fabrication de cadeaux pour la fête des mères et la fête des pères, ateliers cuisine pour se régaler au moment du goûter avec des bonnes pâtisseries faites maison, des grands-jeux pour bien s'amuser et des jeux sportifs pour se défouler au stade.

Le terrain de la garderie est en travaux pour la construction du city-stade, les enfants ont hâte de pouvoir en profiter !

Nous suivons toujours les aventures de Laura et Bastien nos 2 aventuriers partis faire le Tour du Monde à vélo. Ces échanges nous permettent d'apprendre plein de choses sur les pays qu'ils traversent et en prendre plein la vue avec de magnifiques paysages. Bonne route à eux !

Nous avons également commencé une correspondance avec une structure d'accueil de jeunes enfants près de Nantes. Nous leur envoyons des photos de nos activités et leur expliquons notre mode de fonctionnement à Epehy.

Les activités de l'été 2021 se préparent et près de 60 enfants sont inscrits pour une présence hebdomadaire de 40 enfants. Le protocole sanitaire sera toujours d'actualité mais cela ne nous empêchera pas de passer de bonnes vacances sur le thème « village fun vacances ». Les enfants sont impatients de retrouver les résidents de la maison de retraite pour un atelier en extérieur après plus d'un an et demi sans contact avec eux ! Nous irons également dormir à la base nature d'Epehy et partager un chouette moment lors de cette initiation camping. Des intervenants vont venir nous faire découvrir de nouvelles choses, les vélos seront de sortie pour se promener dans nos différents chemins et nous ferons également de la randonnée pour observer la nature qui nous entoure. Rendez-vous à la rentrée pour tout vous raconter !



Une année particulière à l'école !

En pleine crise sanitaire, l'année scolaire n'aura pas ressemblé aux précédentes. D'abord, il a fallu respecter le protocole sanitaire, appliquer les gestes barrières. Ensuite, aucun brassage d'élèves n'était possible : pas de récréations à plusieurs classes, pas de croisements dans les couloirs mais surtout aucune sortie scolaire possible, pas de piscine, pas de fête de Noël, pas de kermesse de fin d'année.

Et dans ce contexte déjà morose, en février, on nous annonçait une fermeture de classe.

Même s'il faut respecter les décisions de nos supérieurs, nous avons été soutenus et défendus par les élus, les parents d'élèves attachés à notre petite école rurale et familiale et même par des anonymes conscients de l'importance d'une école de village.

Merci pour votre soutien !

Sylvie Pradel



Une belle journée !

L'association de parents d'élèves a motivé les enseignants pour terminer l'année autour d'une note positive.

Ensemble, nous avons organisé une journée festive au stade. Des adultes sont venus installer et tenir des stands de jeux pour les enfants.

Ceux-ci ont pu se mesurer au tir à la corde, viser avec un pistolet à eau, lancer sur une cible, pratiquer des courses variées...

Tout ceci dans une très bonne ambiance, journée encadrée par des parents investis et le beau temps en prime.



A l'issue de la demi-journée, tout le monde était gagnant et chacun a choisi 2 jouets offerts par l'association « Parents d'Epehy ».

Le midi, nous avons pu pique-niquer.

La journée s'est terminée par une remise de livres : les Grandes Sections qui passent au CP se sont vues remettre un livre de contes et les CM2 qui partent en 6^{ème} ont reçu un dictionnaire et un album « Harry Potter » qui leur a beaucoup plu. Nous remercions Mme Marie Claude Fournet pour son excellent choix et la commune toujours prête à s'investir pour faire plaisir aux enfants.



Et enfin, pour récompenser les enfants qui sont venus à l'école jusqu'au dernier jour, nous avons joué au « marchand de glaces ». L'association a acheté des bacs de glaces aux différents parfums, des biscuits, du coulis de chocolat et de la chantilly !!! de quoi se régaler autour d'une bonne glace bien gourmande !!!

Merci pour votre investissement et votre motivation !

Sylvie Pradel



Une belle aubade pour les amateurs

Il y avait si longtemps que nous n'avions pu écouter nos musiciens ! Aussi quelle bonne idée ont-ils eu de nous proposer une aubade en extérieur (conditions obligent !) ce dimanche 27 juin sur l'esplanade devant l'école de musique. Si, comme pour le vote ce jour-là, il y eut un peu d'abstention, la trentaine de personnes qui a pu venir a pris beaucoup de plaisir à écouter les différents morceaux. Certains étaient connus, tels « La panthère rose » ou des suites de musiques sud-américaines mais d'autres musiques légères n'ont pas été moins appréciées. Chacun a pu goûter les harmonies, la performance de l'ensemble et de certains solos de clarinette, de trompette, et même du gros tuba !

Il faut croire que même le temps a été charmé parce qu'en cette période où il a tant plu, pas une goutte pendant l'aubade : les dernières étaient tombées juste avant et les suivantes attendaient l'après-midi.



Signe que cette aubade a bien plu, les personnes qui sont allées voter après celui-ci ont fait part de leur plaisir à monsieur le Maire qui tenait le bureau.

Mais si le public a pu se réjouir, ce fut également le cas des musiciens. Ainsi Blandine, la présidente de notre harmonie, nous disait : « Quel plaisir de voir des gens en face de nous. Une concentration différente même pour 30 personnes c'est ce qu'on a ressenti en tant que musicien. Car même si il n'y a pas eu de répétitions possibles, s'il manquait des éléments, on s'est appliqué pour que chacun passe un bon moment. »

Enfin, deux belles annonces nous ont été faites par le directeur de l'harmonie : ils espèrent pouvoir faire un concert en septembre avec l'harmonie de Péronne mais surtout pouvoir fêter dignement, en fin d'année, les 50 ans du renouveau de la musique à Epehy.

Les invitations de l'école de musique

En septembre venez faire de la musique ! Clarinette, flûte, sax, piano, cor, trompette, tuba, guitare, atelier chant, batterie, vous attendent. Les professeurs auront à cœur de vous transmettre leur savoir. Adultes, n'ayez aucune réticence et lancez-vous. Notre souhait est de faire découvrir la musique à tous sans élitisme et au rythme de chacun. Les inscriptions auront lieu en septembre, souvent le deuxième et troisième vendredi.



Un atelier de pratique musicale, encadré par des professionnels (mais ça ne doit pas vous faire peur), va être ouvert avec pour projet un orchestre de bal populaire qui se produira en mars 2022. Ce projet, en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France est accessible à tout musicien, même non inscrit à l'école. N'hésitez pas à vous renseigner.

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter via l'adresse mail eime@orange.fr, les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/eimepehy> ; et à compter du 30 août par téléphone au 06.63.18.98.30.

La page du club de football

La saison 2020/2021 restera dans les annales à cause de la pandémie Covid. Une saison terminée dès le 20 octobre ! Donc peut-on parler résultats après seulement 7 matchs pour les seniors, qui pourtant, après un départ plein d'espoir, étaient en tête à l'arrêt de la compétition.

Pour les jeunes, ce fut une seconde saison blanche qui n'incite pas à une vocation pour jouer au football !

La reprise en douceur d'entraînements à partir d'avril a redonné une peu d'envie aux seniors pour la prochaine saison. L'objectif de retrouver la division supérieure est primordial. Le recrutement ainsi que le retour d'anciens joueurs des belles années permettent de conforter cette ambition.

Pour les équipes de jeunes, il nous faut augmenter le nombre de joueurs pour consolider les 5 équipes déjà prévues. Il est également nécessaire de trouver de nouveaux encadrants et donc des dirigeants.

Il est possible de prendre contact

- pour les années 2005-2006 :

Marceau Boitel 03 89 30 66 53

Romain Dollez 06 87 23 07 49

- pour les années 2007-2008 :

Laurent Dupuis 06 07 88 91 43

Jean-Luc Largillière 06 68 75 74 73

Jérôme Gespinet 06 07 88 28 55

- pour les années 2009-2010 :

Teddy Herpin 06 74 69 46 79

Mathias Pourpoint 07 80 83 20 00

- pour les années 2011-2012 :

Dany Missorten 06 73 06 35 95

Jérémy Chotin 07 88 61 34 39



Le club a le plaisir de retrouver des joueurs formés dans les équipes de jeunes, en voici 5 : Eric Lecoin, Romain Banse, David Darras, Théo Josse, Hugo Ghisgand

-pour les années 2013-2014 :

Yves Ventelon 06 24 88 75 61

Pierre Léger 06 19 67 01 28

- pour les plus jeunes (à partir de 5 ans) il est possible de se renseigner auprès de Pierre Léger 06 19 67 01 28

- pour les seniors avec l'entraîneur , Pascal Martinez,
06 74 61 91 53

Autres contacts Angélique Grespinet 06 76 29 78 67

Pascal Richenet 06 68 15 70 83

A noter que le club prévoit d'organiser sa brocante le 22 août à Le Ronssoy et son tournoi annuel pour les U10-U11 et les U12-U13 le 4 septembre sur le terrain de Le Ronssoy.

Pierre Léger

Et qui se souvient de cette équipe de jeunes... du milieu des années 70 ?



Valérie Schoovaerts nous a proposé cette photo de l'équipe minimes du club Epehy-Le Ronssoy .

Rang du haut Maurice Pertriaux - Fabrice Pierrin - Jean-Charles Prin - Denis Sauvé - Michel Enninot - Laurent Lempereur - Claude Bernier - Eric Vasseur - Monsieur Bernier

En bas Michel Pierron - Jean-Michel Sallier - Olivier Reuet - Jean-François Ancel - Christophe Monchau - Michel Schoovaerts - Christophe Brouette - Bruno Dalbart - Gilbert Bernier. Monsieur Amard

Un concours au centre équestre d'Epehy



Ce dimanche 4 juillet, un concours a été mis en place par Pauline au centre équestre d'Epehy. Ce concours était ouvert aux cavaliers du club aussi bien pour les petits que les plus grands. Il y avait 6 épreuves dont l'équifun pour les plus petits et ensuite des épreuves de saut d'obstacle de 40 cm à 1m. Il y a eu, sur la journée, plus de 80 parcours réalisés !

Chaque cavalier classé s'est vu remettre un petit lot.

Le centre équestre organise des permanences pour les inscriptions pour l'année à venir le mercredi 18 et le jeudi 19 août de 18h à 20h. Des séances d'essai sont proposées avant toute inscription définitive.

Le centre équestre compte aujourd'hui presque 100 cavaliers de 2 ans et demi à plus de 50 ans. Il y a aussi 15 chevaux en pension.

Durant l'été des stages sont proposés comme un stage « Randonnées à la mer » pour les ados ou les adultes mais aussi des stages d'éthologie.



Réunion de Conseil Municipal

Les comptes-rendus complets sont affichés en mairie.et sur le site d'Epehy

Séance du 16 avril

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion est établi par le Receveur de la Trésorerie de PERONNE à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2020 de la commune de Epehy, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur MARTIN Jean-Michel, Maire, se retire et laisse la présidence à Monsieur CARON Paul pour le vote du compte administratif 2020 de la commune d'Epehy. Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	1 128 853.62 €
	Réalisé :	516 877.59 €
	Reste à réaliser :	510 523.00 €
Recettes	Prévu :	1 128 853.62 €
	Réalisé :	204 267.56 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	1 497 948.27 €
	Réalisé :	673 895.13 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	1 497 948.27 €
	Réalisé :	1 500 819.81 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-312 610.03 €
Fonctionnement :	826 924.68 €
Résultat global :	514 314.65 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DE LA COMMUNE D'EPEHY

Le conseil municipal de la commune d'Epehy, réuni sous la Présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16 avril 2021, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	215 976.41 €
- Un excédent reporté de :	610 948.27 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	826 924.68 €
- Un déficit d'investissement de :	312 610.03 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	510 523.00 €
Soit un besoin de financement de :	823 133.03 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020

EXCEDENT	826 924.68 €
Affectation complémentaire en réserve	823 133.03 €
Résultat reporté en fonctionnement	3 791.65 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
DEFICIT	312 610.03 €

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

En l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	107 100.47 €
	Réalisé :	99 390.72 €
	Reste à réaliser :	7 290.00 €
Recettes	Prévu :	107 100.47 €
	Réalisé :	81 325.71 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	168 490.76 €
	Réalisé :	140 760.23 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	168 490.76 €
	Réalisé :	180 484.31 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-18 065.01 €
Fonctionnement :	39 724.08 €
Résultat global	21 659.07 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal de la commune d'Epehy, réuni sous la Présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16 avril 2021, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	34 433.32 €
- Un excédent reporté de :	5 290.76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	39 724.08 €
- Un déficit d'investissement de :	18 065.01 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	7 290.00 €
Soit un besoin de financement de :	25 355.01 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020

EXCEDENT	39 724.08 €
Affectation complémentaire en réserve	25 355.01 €
Résultat reporté en fonctionnement	14 369.07 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
DEFICIT	18 065.01 €

VOTE DES TAXES BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale suite à la non perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Monsieur le Maire indique que la compensation de la perte de la taxe d'habitation se fait par le transfert au profit de la commune de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département.

Le taux 2021 à appliquer pour la taxe foncière sur les propriétés bâties sera donc de 11.04 % (taux communal 2020) + 25.54 % (taux départemental) soit 36.58 %.

Monsieur le Maire propose donc les taux suivants :

- Foncier bâti : 36.58 %
- Foncier non bâti : 29.16 % (identique à l'année dernière)

Après discussion, le conseil municipal vote ces taux à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Le conseil municipal, vote les propositions nouvelles du budget primitif de la commune de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	685 821.68 €
Recettes	:	1 196 344.68 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	866 991.65 €
Recettes	:	866 991.65 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour renouveler à l'identique la taxe de raccordement ainsi que la taxe d'assainissement.

Taxe d'assainissement	30 € HT part fixe
	1.00 € HT LE M3 d'eau
Taxe de raccordement	2 700 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction des taux et taxes.

Il vote les propositions nouvelles du budget primitif du service assainissement de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	100 765.01 €
Recettes	:	108 055.01 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	171 269.07 €
Recettes	:	171 269.07 €

Information sur le plateau sportif

Monsieur le Maire indique que les travaux ont commencé depuis le 2 avril. Le terrassement est pratiquement terminé.

Par contre, le chantier va être stoppé pendant 3 semaines suite aux difficultés d'approvisionnement du bois pour la charpente

Stockage espaces verts - Achat broyeur

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir un broyeur permettant de « traiter » les branchages dès l'apport des usagers.

Dans un premier temps, il était convenu d'utiliser la prestation de la communauté de communes concernant le broyage. Le coût de cette prestation est d'environ 500 € et il

faut s'attendre à une dizaine de passages par an soit un coût annuel d'environ 5000 €.

Monsieur le Maire propose donc l'achat d'un broyeur. Avec Monsieur Paul CARON, la société EV 10 (fournisseur dernièrement de notre balayeuse) a été sollicitée. La société propose deux matériels. Ces broyeurs sont équipés de 24 fléaux mobiles et sont fixés sur une remorque. La possibilité d'utiliser le tracteur pour entraîner le broyeur a été rejetée car la puissance et l'âge du tracteur ne permettent pas son utilisation dans le temps.

Les deux broyeurs proposés sont de la marque BUNOT avec un délai de livraison de 12 semaines. L'un avec un moteur de 23 Cv essence au prix négocié à 13 300 € HT (prix catalogue 16 000 € HT), l'autre avec un moteur de 25 CV diesel au prix négocié de 20 000 € HT (prix catalogue 24 380 € HT).

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'un broyeur essence à 13 300 € HT.

ECOLE - FERMETURE DE CLASSE

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Maître GRAVIER, Avocat sur Amiens. 2 procédures sont en cours, l'une sur la forme et l'autre sur le fonds.

Différents courriers ont été envoyés au Rectorat d'Amiens par l'Avocat afin d'être en possession du dossier de l'Académie qui a entraîné l'arrêt de l'Académie d'Amiens validant la perte d'un effectif à l'école. Le coût de l'avocat est de 1 900 € HT. Un dossier a été déposé auprès de notre assureur concernant la protection juridique.

Après discussion, le conseil municipal valide et autorise à l'unanimité les honoraires de l'avocat et charge Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CHANGEMENT DE LOCATAIRE TERRES AGRICOLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du changement de locataire pour les parcelles ZW 10 d'une contenance de 2 Ha 62 a 58 et ZW 11 de 2 Ha 20 a 52, du fait de la cession de l'ancien locataire, Monsieur Hubert HERLEMONT.

Le repreneur de l'exploitation et du corps de ferme est Monsieur Victorin MASCRE, neveu de Monsieur Hubert HERLEMONT et petit-fils de Monsieur René HERLEMONT.

Monsieur CHARLET demande si un autre agriculteur ne pouvait pas être locataire. Monsieur le Maire répond affirmativement mais que sa réflexion a été prise par le lien de famille entre le repreneur actuel et les anciens. Moralement, il peut être agréable pour Monsieur et Madame HERLEMONT de voir leur petit-fils exploiter les terres qu'ils ont eux-mêmes exploitées.

De plus, les mêmes conditions financières pour la commune sont demandées et acquises.

Il serait possible de privilégier un exploitant agricole résidant à Epehy quoique Monsieur MASCRE reprend également le corps de ferme. Ils sont deux, Monsieur Rémi LEROY et Monsieur Vincent PAREZ soit le fils de notre ancienne première adjointe et le beau-fils de Monsieur DOBELS, conseiller municipal.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à passer bail avec Monsieur Victorien MASCRE au taux de 9 Quintaux l'hectare, remboursement de 50 % des impôts et 100 % de la taxe de remembrement AFR (fermage identique à tous les baux de la commune) à partir du 28/04/2021 et pour 19 récoltes dont celle en cours et charge Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

TRAVAUX MAIRIE

Les sapins bordant la mairie ont été abattus et la mairie est mise en valeur. Cependant, il est souhaitable d'effectuer différents travaux, à savoir :

- Ravalement de la mairie
- Nettoyage de la toiture
- Engazonnement des abords de la mairie

Des devis ont été demandés par la commune.

Ravalement de façade

La société DEREMARQUE-KLISZ propose pour 13 710 € HT le nettoyage des façades de la mairie, traitement des fissures et rebouchages, nettoyage, réfection sur les parties métalliques, appuis de fenêtres et peinture, travail effectué par nacelle.

Nettoyage de la toiture

La société DEREMARQUE-KLISZ propose pour 1 340 € HT la pulvérisation d'un traitement curatif et préventif de la toiture.

Engazonnement des abords de la mairie

Monsieur Florent BLONDELLE, paysagiste, propose pour 1 079 € HT l'arrachage des haies et semi de gazon ainsi que la fourniture et pose de 12 rondins en pin.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité ces 3 devis.

Restauration abri bus Rue de Saulcourt

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de remplacer des poutres à l'abri bus rue de Saulcourt.

Les établissements Rémy PLAIN proposent un devis pour 1 810.39 € HT pour la fourniture et pose de 2 poutres en chêne massif et la fourniture et pose d'une traverse en chêne massif.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

Convention avec le CDG 80

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'Inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité ou peut passer convention avec le Centre de

Gestion.

Cette mission d'Inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'Inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

Presbytère

Suite au dédit du repreneur, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour effectuer un mandat de mise en vente du bien chez Maître MERIAUX, Notaire à Roisel.

Le Conseil Municipal valide, décide du prix de vente à 35 000 € et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

Mercuré - Station de dépollution

Monsieur le Maire indique qu'il existe toujours des traces de mercure dans les boues stockées à la station de dépollution.

Il est nécessaire de déstocker et de traiter ces boues.

Un devis a été réalisé à cet effet par la SAUR pour une quantité de 64 tonnes après déshydratation soit 400 m3 de boues présentes actuellement dans le silo.

Le montant estimatif est de 33 565.60 € HT.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une intervention de l'AMEVA pour la recherche du Mercure sur le réseau. Cette intervention devrait avoir lieu courant mai.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour signer avec l'AMEVA un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune.

Le coût est de 6 918.13 € HT. Après discussion, le conseil municipal valide la proposition de l'AMEVA et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DUMONT Nancy propose de mettre en place un parcours de santé avec différents matériels sur le terrain communal face au chemin des marronniers.

Monsieur le Maire propose de se renseigner afin de chiffrer le coût de ce type de matériel.

Le Tiers Lieu Numérique de Péronne

Le Tiers Lieu Numérique de Péronne a ouvert ses portes en juin dernier. Il se situe au 1 avenue Charles Boulanger et propose du lundi au vendredi plusieurs services accessibles aux particuliers :

- Des ateliers numériques avec des formations diverses (apprendre à créer une boîte mail, nettoyer son ordinateur...), des ateliers de loisirs numériques (utilisation d'une imprimante 2D, machine de découpe...), des ateliers le mercredi à destination des jeunes et même des anniversaires sur le thème du numérique.
- Un espace de coworking qui est un espace de travail partagé pour créer un réseau facilitant le partage et l'ouverture
- D'autres services comme la location de bureau, de salle de réunion, la création et impression, un repaire café numérique/vélo/couture pour apprendre avec l'aide de bénévoles à réparer soi-même ses objets du quotidien, recoudre ses vêtements ou réparer son vélo.
- Un Fablab que l'on peut traduire par « laboratoire de Fabrication » qui est un espace mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur (découpeuse laser et imprimante 3D...).



Tous ces services sont accessibles en prenant une adhésion annuelle par personne. Une fois adhérent, certains services ou événements sont accessibles gratuitement, pour d'autres « un atelier pass » est proposé. Vous trouverez tous les tarifs sur leur site internet :

tiers-lieu.numerique@cchs.fr

ou sur leur page Facebook :

Tiers Lieu Numérique.

Ce projet a vu le jour grâce à la communauté de communes de la Haute Somme.

A propos des ordures ménagères

La Com des com poursuit sa campagne pour obtenir un meilleur tri des déchets et permettre ainsi une réduction des déchets ultimes mis dans les poubelles grises. C'est ainsi que certains habitants du village ont vu leurs déchets contrôlés et qu'il en est même qui ont obtenu un diplôme parce qu'ils avaient parfaitement fait leur tri.

Toutefois si cette mesure tendant à nous encourager à être encore meilleurs dans ce domaine, des mesures coercitives sont mises en place à partir de ce mois de juillet : en effet :

Les sacs bleus ou jaunes mal triés et les sacs noirs mis à côté de la poubelle ne sont plus ramassés !

Bien sûr, il est possible que votre poubelle ne corresponde plus au nombre de personnes vivant au foyer et dans ce cas, il



faut contacter la mairie pour une modification éventuelle. Pour rappel, la capacité doit être de 120 litres pour une à 2 personnes, 240 litres pour 3 à 4 personnes et 360 litres pour 5 personnes ou plus. Ce qui semble suffisant lorsque le tri est correctement effectué.

De nombreux habitants nous disent qu'avec le nouveau système de tri leur poubelle ne contient plus grand-chose quand ils la sortent, ils seraient donc devenus des experts dans ce domaine. Il est vrai que la plupart des sondages indiquent que la majorité des Français souhaitent que l'on respecte l'environnement et que les générations futures ne soient pas obligées de vivre sur une Terre couverte de nos déchets.

Épehy Autrefois La boulangerie

Notre village a maintenant un kiosque à pains où le boulanger du Ronssoy propose toutes sortes de pains et de pâtisseries mais le site Epehy Autrefois nous permet de découvrir la boulangerie et les boulangers d'avant et après la Grande Guerre dans l'article « La Boulange » au chapitre « Instantanés » (*l'article du site est bien plus complet que celui-ci*)

Avant 1917



Sur cette première photo ci-dessus on peut voir la boulangerie en 1911 dans l'actuelle rue Paul Dubois. On y voit le boulanger Jules Guislain Vélou au centre.

Nous retrouvons sur cette autre photo, la carriole du boulanger stationnée devant l'hospice d'Épehy. Elle servait à faire du porte à porte pour livrer à chacun le pain quotidien, y compris sans doute à l'hospice.



Après la guerre



Avec le retour progressif au village de la population évacuée, on refit du pain à Épehy dès 1919. Le boulanger était Oculi Hamard et la boulangerie un tonneau Niessen.

Puis le boulanger Vélou (*ci-dessous*) a eu sa boulangerie reconstruite et une voiture pour les tournées



La boulangerie coopérative.

Un témoignage de la bonne marche de la Coopérative de Panification est donné par la photo suivante. Elle nous présente le personnel et les dirigeants de la coopérative (vers 1939) à la suite d'une réunion et sans doute d'un repas annuel.

C'était l'époque des pains à 3 et 5 livres. À chaque achat, le client recevait des tickets qui donnaient droit, à la fin de l'année, à une ristourne sous la forme d'un certain nombre de pains gratuits.



Les derniers boulangers de cette coopérative furent Jean et Louise Lenfant. Personne ne prit la relève au décès du boulanger. Ici Louise, photographiée par Jean-Marie Keil en 2010.



Quoé qu't'in pinses Abdon?

- Alors, Abdon, t'es bénaise que ches associations alles erdémarent ! Par exempe, ches musiciens y nous ont donné eine tchiote aubade l'27 juin !

- Ouais mais as-tu su qu' quind y z'ont répété dehors pour respecter ches fameux « gestes barrières », y z'ont eu l'visite d'ches gendarmes !

- Ben pourquoi, ch'est des amateurs d'musique ?

- Non mais y z'ont été app'lés par quiqu'un qui s'plaignot ! Bon y z'ont bien vu qu'y n'avo'te point affaire à eine « teuf » ! Mais t'os raison, y s'ro'te bien restés pour acouter si y n'avo'te eu qu'cha à foaire !

- Oh mais ch'ti qui o app'lé, y f'sot sûremint l'grasse matinée, il o dû pinsé qu'y s'ertreuvot au service militaire et qu'il intindot ch'clairon : tata tatata, tata tatata...

- Oh, t'es con, y n'a mi d'clairon dins no' harmonie !

- Ou alors y croyot intindre eine « rave partie », in a vu à s'z'informations des gendarmes qui voulo'te empêchi eine « rave partie ».

- T'es bête ! Rave partie ! Dins eine « rave partie », y n'a des amplis à fond et nos musiciens y n'font mi de l'musique qui rind sourd !

- Ben alors ?

- Ben alors, je n'comprends point ! Si in appelle ches gendarmes quind nos musiciens y répètent, in les appell'ra aussi quind ches supporters y crieront pass'que nos footballeurs y z'éront mis un but !

- Oh !!!

- Ouais ! Ou alors, imagine qu'ches acteurs d'Épysert y répètent leu théâtre su' ch'parking de l'salle des fêtes pour ches fameux « gestes barrières », croés-tu qu'Mauricette alle vo app'ler ches gendarmes pass'qu'y n'a des acteurs qui ont d'la g...euh..., d'la voéx ?

- Oh ben non pass'qu'alle est copine avuc eux !

- Ben té voés, j'croés qu'il est là ch'problème. Y n'a des gens qui ont kère nos associations, y sont bénaises qu'alles amènent de l'vie dins no' commune et y in a p't-ête d'eutres qui vouldro'te vife dins un « villache dortoèr »

- Ouais mais alors in dirot qu'in habite Épy l'indormi !

- Ch'est cha ! Et té voés mi j'o pu kère qu'in continue à utiliser ch'viux dicton qui dit : « A Épy, on bouge sans répit ! » putôt qu'd'in avoèr un nouvieu qui dit : « Dès qu'in bouge, à Épy, in appelle ches képis ! »



M.D.

Informations diverses.

Tableau d'honneur.

Des collégiens, lycéens, étudiants ont passé des examens et, comme chaque année, nous souhaitons mettre à l'honneur les jeunes qui ont obtenu des diplômes grâce à leurs efforts réguliers. N'oubliez donc pas de nous signaler en mairie tous les bons résultats dont vous avez connaissance.

Secrétariat de Mairie

La secrétaire de mairie sera en vacances du 9 au 29 août. La mairie ne sera donc pas ouverte aux heures habituelles pendant cette période. Cependant les adjoints assureront une permanence, uniquement pour les affaires urgentes, chaque mardi et vendredi de 16 à 18 heures.

Pour rappel les horaires habituels sont de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 le samedi. Fermeture le mercredi.

Orties et Chardons

Une réglementation oblige les cultivateurs à empêcher la prolifération des chardons en les supprimant avant la floraison. En effet, cette plante, peu appréciée, se multiplie rapidement par ses nombreuses graines qui, grâce à leurs aigrettes, peuvent être disséminées à grande distance. Pour les particuliers, il n'y a pas de règlement, toutefois pour favoriser un bon voisinage ne doit-on pas éviter de laisser se développer des chardons et des orties devant chez soi ou près du jardin voisin ? Bien sûr, on peut nous dire que ce sont des plantes favorables à la biodiversité, qu'on utilise les vertus de l'ortie, qu'on en fait des soupes, qu'on en cultive même maintenant mais dans ce cas il faut maîtriser sa culture.



Rappel Horaires dépôt verdure

Les déchets verts (et uniquement ceux-ci) sont acceptés, à l'ancienne décharge d'Epehy, le samedi des semaines paires de 8 heures à 12 heures et tous les mercredis de 14 à 17 h sauf les jours fériés.

Ont participé à l'élaboration de ce journal: Nathalie Gallet - Pierre Léger - Blandine et Thierry Libbrecht - Jean-Michel Martin - Sylvie Pradel - Valérie Schoovaerts - Pauline Tacquenier

Responsables et Secrétaires de la publication : Michel Delaire et Aurélie Millot